

Code de vie du



Collaboration – Implication – Respect – Constance

*Un code de vie
c'est quoi?*

Ce sont des règles qui permettent à toutes les personnes fréquentant le Centre Mgr Marcoux (Centre) de se respecter les uns et les autres dans la réalisation des activités qui les rassemble au Centre.

Respect de Soi

- Habilles-toi avec des vêtements appropriés donc, qui ne font pas la promotion de la violence, de substances illicites, ou de vulgarités ;
- Porte des vêtements propres, convenables et adaptés à la température et qui seraient acceptés à ton école ;
- Fais attention à ton hygiène (mains, cheveux, dents, etc.)
- Tu es habillé convenablement lorsque :
 - On ne connaît pas la couleur de tes sous-vêtements ;
 - Tes vêtements sont assez longs et gardent l'intimité de ton corps.

Respect des Autres

- Adopte un comportement et un langage pacifique, non-violent ;
- Ajuste ton niveau sonore lorsqu'il y a des activités (*si on t'entend de l'autre côté d'une porte, c'est que tu parles trop fort*) ;

- Ce qui sort de ta bouche doit être respectueux, pas de propos haineux, intimidants, de sacres, de bruits désagréables ou d'insultes ;
- Ne pas courir, pousser, bousculer ou se battre, même si tu « JOUES » ;
- Si tu n'as pas d'activités prévues, viens jaser dans le « Hall de la socialisation » ;
- L'intimidation, la cyberintimidation et toute forme de violence physique ou verbale sont inacceptables. Tu es témoin ou victime parles en à un(e) responsable.

Respect des Lieux

- Utilise le matériel et le mobilier de manière à le préserver dans un bon état ;
- Utilise les ballons, balles et autres équipements sportifs uniquement dans le gymnase ou à l'extérieur ;
- À l'intérieur, ta planche à roulettes ou ta trottinette est dans tes mains ;
- Verrouille ton vélo aux supports à l'extérieur, aucune bicyclette ne peut rentrer dans le Centre ;
- Garde l'espace que tu utilises propre et dispose de tes déchets aux endroits appropriés ;
- Si tu t'assois, utilise le mobilier et ne bloque pas la circulation des autres personnes. N'oublie pas tes effets personnels lorsque tu quittes ;
- Si ça se fume, c'est dehors que ça se passe. (Vapoteuse, cigarette et autres).



Nous prenons en considération que toute personne est consciente et responsable de ses actes en tout temps et donc, prête à en assumer les conséquences.



Mesures disciplinaires

Les mesures disciplinaires seront appliquées lorsqu'une personne fréquentant le Centre contrevient au code de vie. L'équipe du Centre Mgr Marcoux veut amener la personne à rectifier sa conduite et se réserve le droit d'utiliser des sanctions progressives ou bien équivalentes à la gravité de la faute.

Pour les fautes mineures (langage, tenue vestimentaire, utilisation de planches à roulettes, mettre les pieds sur les meubles, etc.), les sanctions possibles sont :

- Un avertissement verbal
- Une suspension d'une journée
- Une suspension d'une semaine avec signature d'un consentement au code de vie ramené signée en personne par le parent ou tuteur(trice)
- Une suspension d'un mois avec une lettre signée et ramenée en main propre par le parent ou tuteur(trice) (si mineure)

Pour les fautes majeures (vapotage, vandalisme, crime, intimidation, manque de respect, violence verbale ou physique, fraude, arrogance, vol, enregistrement vocal ou vidéo, etc.)

- Une suspension d'une journée avec signature d'un consentement au code de vie
- Une suspension d'une semaine avec signature d'un consentement au code de vie ramené signée en personne par le parent ou tuteur(trice)
- Une suspension d'un mois avec une lettre signée et ramenée en main propre par le parent ou tuteur(trice) (si mineure)
- Bannissement du Centre